PROJET EDUCATIF LOCAL  **C-E-L 2010-2012**	   

FICHE ACTION 2012- MODE D'EMPLOI

- Chaque fiche action doit décrire une action. Elle peut être photocopiée si l'association désire présenter plusieurs actions. Elle est téléchargeable sur le site de la ville.

- Renseignez précisément chaque fiche. C'est elle qui nous donne toutes les informations sur la qualité mise en œuvre. Elle sera présentée lors de la réunion du comité de pilotage du mardi 7 février 2012 et sera soumise à validation.
- Rappel des objectifs éducatifs de la commune auxquels l'action fait référence :

Le Contrat Educatif Local est un dispositif d'accompagnement du Projet Educatif de la Ville. Ainsi, les actions mises en place doivent répondre aux orientations suivantes:

Orientation 1 : Favoriser l'accès de tous aux sports, à la culture, aux savoirs
Objectif 1 : Découvrir les différentes formes de pratiques sportives
Objectif 2 : Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques
Objectif 3 : Offrir à l'enfant et au jeune, différentes situations d'apprentissage
Objectif 4 : Offrir la possibilité à l'enfant et au jeune de vivre dans un monde équilibré

Orientation 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité
Objectif 1 : Favoriser le brassage culturel et générationnel
Objectif 2: Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective
Objectif 3 : Permettre l'éducation au choix, l'épanouissement de tous et l'écoute des autres
Objectif 4 : Préparer les citoyens de demain

Orientation 3 : Permettre à chaque enfant, à chaque jeune d'élaborer son parcours éducatif
Objectif 1 : Mieux articuler les différents projets éducatifs
Objectif 2 : Renforcer l'offre éducative en direction des adolescents

Orientation 4 : Poursuivre les dynamiques éducatives
Objectif 1 : Favoriser l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune
Objectif 2 : Soutenir l'implication des parents
Objectif 3: Promouvoir l'innovation en éducation

Orientation 5 : Porter une attention particulière aux publics fragilisés
Objectif 1: Poursuivre une politique tarifaire équitable
Objectif 2 : Soutenir financièrement l'accès des enfants et des jeunes aux offres éducatives
Objectif 3 : Favoriser l'intégration de l'enfant ou du jeune en difficulté dans son environnement

- Faire figurer les objectifs de l'action
- Description de l'action : période, durée et modalités de l'action. Ces informations doivent nous permettre de savoir clairement si l'action se déroule sur du temps scolaire, péri ou extrascolaire, quand elle se déroule et combien de temps elle dure.

- Le budget doit être précisément **renseigné.** Il doit être obligatoirement être **équilibré** et faire apparaître les **partenaires financiers** (par exemple commune de Pont-L'Abbé)

✍ jeunesse@ville-pont-labbe.fr
- Faire apparaître la subvention demandée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale D.D.C.S

- Intervention de personnels de l'Education Nationale : cette rubrique doit faire apparaître le nombre d'heures que des **aides éducateurs** ou des **enseignants** consacrent en dehors des heures scolaires, çà l'animation d'actions dans le cadre du Projet Educatif Local.

ATTENTION : toute fiche arrivée hors délais **(après le 7 février 2012)** ne pourra être traitée.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous aider à remplir une fiche-action, vous pouvez contacter :

- Catherine Egu, coordonnatrice enfance jeunesse au ☎ 02 98 66 06 16
  ✍ jeunesse@ville-pont-labbe.fr
- David Le Pors, animateur sportif au ☎ 02 98 87 18 27
  ✍ sport@ville-pont-labbe.fr

Calendrier :

- Réunion du comité de pilotage le mardi 7 février 2012 à 18h en mairie
- Dossier à adresse à la D.D.C.S avant le 29 février 2012
- Instruction des dossiers par les services de l'Etat du 29 février au 23 mars 2012
- Consultation du comité départemental fin mars 2012
- Décision du Préfet